



#### Objectif :

Être capable de :

- Maîtriser le calcul des cotisations sociales
- Prendre en charge les principales déclarations
- Sécuriser les pratiques et éviter les redressements



**Pour qui :** Gestionnaires de paie  
Collaborateur service RH



**Prérequis :** Connaissance des bases de la paie



**Durée :** 2 jours (14 heures)



**Formateur :** Consultant Expert en Paie anime la totalité de la formation



#### Moyens :

Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.  
Remis : support de cours



**Méthode pédagogique :** Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfiques métiers de la mise en œuvre des concepts.

Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.



#### Évaluation des compétences :

- Mises en situation réalisées au cours de la formation
- Bilan des acquis avec le formateur

#### Connaitre les différents organismes de protection sociale et l'affectation des cotisations

Quelles cotisations ? À quels organismes ? Pour quelles prestations ?

L'exigibilité des déclarations et paiements

#### Calculer les cotisations sociales

Déterminer l'assiette brute : sommes soumises, exonérées et abattements

Appliquer les taux et les plafonds de sécurité sociale :

régularisation progressive, réduction et proratisation

Connaître les différentes tranches et les seuils d'effectifs

Maîtriser les calculs des cotisations de base : URSSAF,

assurance chômage, retraite complémentaire

Calculer les bases des CSG et CRDS et le forfait social (assiette et taux)

Régularisation de fin d'années et réintégration des cotisations

#### Prendre en compte les cas particuliers

Le régime social et fiscal des indemnités des ruptures

La majoration de cotisation d'assurance chômage sur CDD courts, la GMP

#### Déterminer les réductions et allègements des cotisations

Prendre en compte : le pacte de responsabilité, la réduction Fillon, les contrats exonérés, la loi TEPA et les heures supplémentaires

#### Déclarer les cotisations et payer les organismes

Contraintes et procédures de paiements

Remplir les déclarations URSSAF, Pôle emploi et caisses de retraites complémentaires